



COMMUNE DE LUZECH

ÉXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 1 juillet 2026, le Conseil municipal de la Commune de Luzech s'est réuni Mairie de Luzech sous la présidence de Bernard PIASER, Maire, suivant convocation transmise le mercredi 24 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AZNAR Delphine, BLONDEL Fannie, BOLLE Tom, BRUYEZ Jean-Pierre, CALVO Christine, CARBONIE Floréal, CASAGRANDE Laurent, CASTANIER Patrice, CLEMENT Erika, COCHE Philippe, DAUZATS Cécile, DELPECH Philippe, KAJTOR Camélia, MOURA Carlos, PIASER Bernard, PRADAYROL Pascal, TEULET Monique

Excusé ayant donné procuration : MINELLO Chrystèle à PRADAYROL Pascal

Absents : GARRIGUES Pascal

Secrétaire de séance : CLEMENT Erika

2026-053 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE LUZECH

Rapporteur : CLEMENT Erika

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des associations de LUZECH ont présenté plusieurs projets d'intérêt public à la Commune et, de ce fait, ont demandé des subventions pour pouvoir les réaliser.

Un groupe de travail présidé par Madame Christine CALVO, Adjointe déléguée aux associations, a étudié tous les projets présenté par lesdites associations. Ce groupe de travail a proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Associations	Subventions versées en 2025	subventions proposées en 2026
AMICALE AC/VG	150.00 €	150.00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	150.00 €	125.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700.00 €	600.00 €
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE	700.00 €	700.00 €
LIRE A LUZECH	800.00 €	800.00 €
PLANETE DES MOULINS	400.00 €	400.00 €
L'ILE AUX ENFANTS	400.00 €	400.00 €
LES COMMERCANTS DE LUZECH	700.00 €	400.00 €
CERCLE DE L'AMITIE DE LUZECH ST-VINCENT	300.00 €	200.00 €
COMITE DES FETES LUZECH	8 100.00 €	8 100.00 €
COMITE DES FETES LUZECH sacem	2 504.98 €	2 739.00 €
COYOTES DANCERS	200.00 €	- €
FSE COLLEGE	240.00 €	- €
LA TRINCADE	200.00 €	400.00 €
URCL	300.00 €	300.00 €
SOCIETE DE PECHE	200.00 €	200.00 €
SUR LA ROUTE D'UNION DES OPPIDA CADURQUES	300.00 €	300.00 €
ENSEMBLE POUR LUZECH	800.00 €	800.00 €
USL OMNISPORTS (rugby, tennis)	14 000.00 €	14 000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	10 290.00 €	10 290.00 €
KINOMAD	300.00 €	- €
L'ESQUISSE	800.00 €	1 000.00 €
LES GRENIERS DE LUZECH	- €	200.00 €
ABSL BOISSOR	300.00 €	- €
LE RUCHER	200.00 €	200.00 €
LA PETANQUE LUZECHOISE	300.00 €	300.00 €
ECOLE DU CIRQUE	600.00 €	- €
CHAMBRE DES METIERS	560.00 €	560.00 €
LES AMIS DES ANES	400.00 €	400.00 €
EGLISE DE CAMY	300.00 €	300.00 €
ECHO DE LA LUZ	- €	250.00 €
LE TEMPS DES GUITARES	- €	500.00 €
LA FERME DES RESCAPES	- €	1 000.00 €
TOTAL	45 194.98 €	45 614.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir les propositions faites par le groupe de travail présidé par Madame Christine CALVO.
Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'allouer** des subventions de fonctionnement aux associations luzechoises conformément au tableau suivant :

Associations	Subventions versées en 2025	subventions proposées en 2026
AMICALE AC/VG	150.00 €	150.00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	150.00 €	125.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	700.00 €	600.00 €
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE	700.00 €	700.00 €
LIRE A LUZECH	800.00 €	800.00 €
PLANETE DES MOULINS	400.00 €	400.00 €
L'ILE AUX ENFANTS	400.00 €	400.00 €
LES COMMERÇANTS DE LUZECH	700.00 €	400.00 €
CERCLE DE L'AMITIE DE LUZECH ST-VINCENT	300.00 €	200.00 €
COMITE DES FETES LUZECH	8 100.00 €	8 100.00 €
COMITE DES FETES LUZECH sacem	2 504.98 €	2 739.00 €
COYOTES DANCERS	200.00 €	- €
FSE COLLEGE	240.00 €	- €
LA TRINCADE	200.00 €	400.00 €
URCL	300.00 €	300.00 €
SOCIETE DE PECHE	200.00 €	200.00 €
SUR LA ROUTE D'UNION DES OPPIDA CADURQUES	300.00 €	300.00 €
ENSEMBLE POUR LUZECH	800.00 €	800.00 €
USL OMNISPORTS (rugby, tennis)	14 000.00 €	14 000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	10 290.00 €	10 290.00 €
KINOMAD	300.00 €	- €
L'ESQUISSE	800.00 €	1 000.00 €
LES GRENIERS DE LUZECH	- €	200.00 €
ABSL BOISSOR	300.00 €	- €
LE RUCHER	200.00 €	200.00 €
LA PETANQUE LUZECHOISE	300.00 €	300.00 €
ECOLE DU CIRQUE	600.00 €	- €
CHAMBRE DES METIERS	560.00 €	560.00 €
LES AMIS DES ANES	400.00 €	400.00 €
EGLISE DE CAMY	300.00 €	300.00 €
ECHO DE LA LUZ	- €	250.00 €
LE TEMPS DES GUITARES	- €	500.00 €
LA FERME DES RESCAPES	- €	1 000.00 €
TOTAL	45 194.98 €	45 614.00 €

- **De préciser** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget principal 2026 de la Commune au chapitre 65 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 02/07/2026 DATE DE MISE EN LIGNE : 02/07/2026	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'une recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans le même délai ou dans un nouveau délai de deux mois à compter de la notification d'une décision de rejet d'un éventuel recours gracieux. Le recours contentieux peut être déposé par le biais de l'application électronique Télérecours accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.